

DIAPASON

Gestion intégrée de la zone côtière

La gestion intégrée de la zone côtière est un projet pilote adapté aux réalités de la zone côtière Les Escoumins—rivière Betsiamites. Approche prenant en compte l'ensemble des ressources naturelles et des activités se déroulant sur un territoire.

Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

En place depuis 1996, le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe s'est attaqué sans tarder à la réalisation de projets inscrits à son PARE : activités éducatives en milieu scolaire, nettoyage des berges, interventions en cas de déversement pétrolier et plusieurs autres projets de conservation et de mise en valeur.

Dans l'estuaire maritime – La gestion intégrée de la zone côtière



Photo : Peter Hale

Au cours des dernières années, plusieurs expériences de gestion des ressources et des activités d'un territoire ont été mises en œuvre afin de permettre aux populations locales de participer aux processus de décision et de planification. C'est le cas du projet-pilote de gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins — Rivière Betsiamites, conduit par le ministère des Pêches et des Océans du Canada depuis 1996. Le présent article expose les différentes phases du projet, ainsi que ses premières retombées.

On entend, par gestion intégrée, la gestion de l'ensemble des ressources naturelles et des activités qui se déroulent sur un territoire donné. Ainsi, au lieu de gérer les activités une à une et de consulter séparément les parties intéressées, on tente de rassembler tous les utilisateurs d'un même territoire, de telle sorte que ceux-ci élaborent et adoptent des mesures adaptées à l'ensemble des

considérations écologiques, économiques et sociales propres à ce territoire.

C'est dans le but de mettre au point une approche de gestion intégrée de la zone côtière qu'un projet-pilote a été lancé sur la Haute-Côte-Nord, dans l'estuaire maritime du Saint-Laurent, par la Division de la gestion de l'habitat du poisson du ministère des Pêches et des Océans du Canada.



Photo : Peter Hale

SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| LA GESTION INTÉGRÉE DE LA ZONE CÔTIÈRE | 1 |
| LE COMITÉ ZIP CÔTE-NORD DU GOLFE - NETTOYAGE ET PLANIFICATION AU PROFIT DES BERGES DU GOLFE | 4 |
| NOUVELLES EN BREF | 7 |

En plus de viser la mise en place d'une approche de gestion intégrée adaptée aux réalités de la zone côtière Les Escoumins — Rivière Betsiamites, le projet-pilote avait pour but de répondre à plusieurs questions préalables à l'exportation de ce modèle dans d'autres régions du Saint-Laurent marin. Ainsi, on a tenté de préciser la taille idéale du territoire d'application, les outils et les mécanismes de concertation les plus efficaces, de même que les limites du concept.

D'abord, une campagne de sensibilisation

Le territoire visé par le projet-pilote couvre 85 km de la Haute-Côte-Nord, entre Les Escoumins et la rivière Betsiamites. À l'intérieur des terres, la zone côtière comprend une bande de 2 km à 3 km, alors que dans l'estuaire, elle s'étend à environ 10 km au large. Ces limites comprennent la plupart des activités qui exercent une influence sur les ressources côtières, ainsi que les habitats et les aires de répartition et d'exploitation des principales ressources. Le choix de cette zone côtière en vue d'y expérimenter le concept à l'étude s'explique notamment par la diversité des usages rattachés à la zone côtière, ainsi que par le dynamisme et l'intérêt manifestés par les collectivités locales et régionales.

De 1996 à 1997, la première phase du projet a donné lieu à une campagne de sensibilisation du milieu, qui a permis de recruter des bénévoles en vue de la formation d'un comité côtier. En outre, afin de pouvoir disposer d'un outil permettant, d'un coup d'œil, de visualiser la zone côtière, on a

produit des cartes thématiques présentant les usages et les habitats côtiers.

Puis, la concertation

En deuxième phase du projet-pilote, on a rassemblé, au sein d'un comité côtier, dix-huit personnes-ressources issues de divers secteurs : représentants des municipalités locales et régionales, de l'industrie de la pêche, des groupes de protection et de mise en valeur du milieu et de l'industrie touristique.

Les membres du comité côtier ont d'abord été invités à diviser le territoire de la zone côtière en unités cohérentes de gestion. Par la suite, ils ont évalué ces unités en leur donnant un ordre de priorité en fonction de diverses caractéristiques, parmi lesquelles l'utilisation, la valeur écologique, la sensibilité et l'accessibilité. Ils ont enfin dressé une liste de toutes les activités s'exerçant sur le territoire à l'étude, en les classant par ordre d'importance. Une démarche similaire a été utilisée pour l'analyse des préoccupations des participants à l'égard de la zone côtière.

Une carte synthèse regroupant l'ensemble des renseignements recueillis a finalement été produite. « L'exercice d'établissement des priorités n'était certes pas facile », relate M. Jean Morisset, chargé de projet pour le ministère des Pêches et des Océans. « Les participants ont toutefois grandement apprécié en apprendre davantage concernant la quantité et la variété des ressources que recèle la zone côtière, le potentiel de mise en valeur de cette dernière, ainsi que les préoccupations à son égard. »

Finalement, la décision et l'action

Les résultats de la seconde phase ont servi de base pour amorcer, en 1998, la troisième phase du projet-pilote, laquelle visait la rédaction du Plan de gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins — Rivière Betsiamites.

D'abord amenés à définir ensemble leur vision de la zone côtière, les membres du comité côtier ont retenu trois énoncés rassembleurs : a) connaître la zone côtière; b) gérer la zone côtière; c) participer à la prise de décisions. Puis, la tenue de huit rencontres de travail a permis aux participants de cerner plus de 130 actions susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs de gestion qu'ils avaient fixés, en réponse aux préoccupations soulevées à l'étape précédente. La mise en œuvre de certaines de ces actions devrait débuter dès l'automne 1999.

M. Marc Larin, président du Comité Zone d'intervention prioritaire (ZIP) de la Rive nord de l'estuaire, était coordonnateur de ce même comité ZIP au moment de la mise en œuvre de la troisième phase du projet-pilote. Témoignant de sa participation à la démarche de concertation, M. Larin a souligné que le projet-pilote avait fait naître un sentiment d'appartenance chez les membres du comité côtier. M. Larin insiste cependant sur la nécessité de tenir compte, dans ce genre de démarche, des organismes du milieu. « Sachant que le mandat des comités ZIP consiste à favoriser la concertation des communautés riveraines, il serait pertinent, si cette démarche était exportée vers d'autres régions,

que les comités ZIP soient invités à participer à l'organisation et à l'animation de l'exercice. En effet, certaines actions, parmi celles qui sont proposées dans les plans d'action et de réhabilitation écologique (PARE) des ZIP et les plans de gestion intégrée de la zone côtière, peuvent concerner des problèmes analogues et convoiter les mêmes sources de financement; il serait alors plus facile d'intégrer les différentes interventions planifiées », précise M. Larin.

Rappelant, pour sa part, que le projet-pilote de la Haute-Côte-Nord visait à expérimenter une approche simple pour l'application du concept de gestion intégrée de la zone côtière, et ce, en favorisant la participation de tous les acteurs locaux et régionaux, dont les comités ZIP, M. Morisset a précisé que les leçons tirées de cette expérience étaient en voie d'être colligées dans un document méthodologique à l'intention des collectivités côtières.

Pour information :

Jean Morisset
Ministère des Pêches et des
Océans du Canada
Téléphone : (418) 962-6314
Télécopieur : (418) 962-1044
Courriel : morissetj@dfo-mpo.gc.ca

Sources :

INSTITUT MAURICE-
LAMONTAGNE. Le Saint-Laurent
marin. Connaissances et
interventions environnementales :
1993-1998, édité par N. Simard,
Mont-Joly, Québec, IML, Pêches et
Océans Canada, Région
Laurentienne, 1999, 70 p.

LALUMIÈRE, Richard, et Jean
MORISSET, 1998. Projet-pilote
(phase II). Cadre de référence pour
la gestion intégrée de la zone
côtière Les Escoumins — Rivière
Betsiamites, Pêches et Océans
Canada et Génivar, 37 p. +
annexes.

Chronique

Les comités ZIP
au cœur de l'action

Le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

Nettoyage et planification au profit des berges du golfe

Entre 1993 et 1999, le programme Zones d'intervention prioritaire (ZIP) a mené à la création de treize comités ZIP, qui consistent en des organismes de concertation régionale couvrant autant de tronçons le long du Saint-Laurent. La phase III du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 est maintenant consacrée à la mise en oeuvre des plans d'action et de réhabilitation écologique (PARE) établis par chacune des communautés riveraines. En outre, un nouveau comité ZIP devrait bientôt être constitué.

La présente chronique fait état des récentes activités du Comité ZIP Côte-Nord du Golfe qui, au cours des derniers mois, s'est attaqué à la réalisation de nouveaux projets inscrits à son PARE.



Photo : Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

De Pentecôte à Blanc-Sablon, le territoire du Comité ZIP Côte-Nord du Golfe s'étale sur plus de 5 000 km de rives et couvre une superficie de 25 000 km², partagés entre dix-neuf municipalités et cinq réserves amérindiennes. Il inclut une multitude d'îles, parmi lesquelles l'île d'Anticosti. Le profil des berges est particulièrement hétérogène : sur la Moyenne-Côte-Nord, à l'embouchure des nombreuses rivières qui se jettent dans le fleuve, les berges sont sablonneuses, tandis que sur la Basse-Côte-Nord, la côte rocheuse abrite quelques marais salés.

Incorporé depuis 1996, le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe a organisé quelques activités éducatives en milieu scolaire en plus de participer à

plusieurs projets de protection et de mise en valeur de l'environnement, en concertation avec d'autres organismes régionaux. En outre, le Comité a déjà à son actif le nettoyage de plusieurs centaines de kilomètres de berges.



Photo : Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

Des berges de plus en plus invitantes

En permettant aux populations de poser un geste concret en faveur de la réhabilitation du fleuve et de ses berges, les activités de nettoyage ont des retombées considérables quant à la sensibilisation des populations côtières. Le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe poursuit ses efforts à cet égard et il a entrepris, au cours de l'été 1999, le nettoyage de 8 km de berges.

Le village de Saint-Augustin, à 125 km de Blanc-Sablon, est situé sur la rive est de la rivière du même nom. Il fait face à la réserve montagnaise Pakuashipi. Ces communautés, qui comptent parmi les plus isolées de la Basse-Côte-Nord, ont entrepris cet été le nettoyage du village et de ses environs. Deux ruisseaux traversant le village ont aussi été débarrassés des multiples déchets et sources de pollution qui les obstruaient.



Photo : Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

Certains secteurs de l'île d'Anticosti ont aussi fait l'objet des interventions du Comité. Dans la baie Ellis, par exemple, on a enlevé les nombreuses billes de bois qui encombraient la berge, vestiges de l'époque du flottage. Quant à la baie Sainte-Claire, située à l'extrémité ouest d'Anticosti, elle constitue pour plusieurs l'un des plus beaux sites de l'île. La municipalité envisage d'ailleurs d'y aménager un parc régional. Cependant, avant l'intervention du Comité ZIP, l'état de dégradation des rives, encombrées des débris d'un ancien village, était incompatible avec la mise en valeur de la baie Sainte-Claire à des fins touristiques. Le nettoyage des berges de ce secteur de l'île, effectué en partenariat avec la municipalité, marque donc le premier pas vers l'aménagement d'un nouvel accès au fleuve.



Photo : Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

Les dépotoirs clandestins, un réel problème sur la Côte-Nord

Les opérations de nettoyage des berges révèlent souvent l'existence de dépotoirs clandestins, disséminés sur le territoire. Les déchets abandonnés sur ces sites représentent un réel problème environnemental, puisqu'ils altèrent la qualité des eaux, des sols et du paysage.



Photo : Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

C'est dans le but de repérer ces dépotoirs que deux étudiants ont parcouru le territoire de la Côte-Nord, entre les municipalités de Pentecôte et Havre-Saint-Pierre, sur une distance de 2 km à l'intérieur des terres. Plus de deux cents sites ont été localisés grâce à l'utilisation d'un appareil GPS (système de positionnement global). On y a trouvé de vieux électroménagers, des carcasses d'automobiles, des débris de construction, des pneus, etc.



Photo : Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

« Sur un territoire tel que celui de la ZIP Côte-Nord du Golfe, la gestion des déchets constitue un véritable défi », explique M. Marc Otis, coordonnateur du Comité ZIP. En fait, qu'il s'agisse de déchets domestiques ou de matières dangereuses, la plupart des municipalités ne sont pourvues d'aucun programme de gestion en permettant le traitement. Seule la Ville de Sept-Îles possède un centre de recyclage des déchets domestiques. Quant à la présence de ces nombreux dépotoirs clandestins, elle s'explique notamment par le nombre élevé de campements forestiers, de chalets et de pourvoiries qui parsèment la côte, généralement loin des dépotoirs municipaux et dans des endroits souvent difficiles d'accès, voire inaccessibles par la route. « Cependant, maintenant que leur position exacte est connue, le Comité ZIP étudiera diverses solutions dans le but de procéder à la récupération des matériaux des dépotoirs clandestins », poursuit M. Otis.

Prêts, pas prêts...

Au nombre des dossiers prioritaires du Comité ZIP, il faut également citer l'amélioration de la capacité des municipalités à intervenir adéquatement en cas de déversement pétrolier dans le golfe.

Au cours de l'été 1999, un sondage a été effectué auprès des administrateurs municipaux afin de mieux connaître le degré de préparation des municipalités advenant un sinistre maritime. Il est apparu que seule la municipalité de Havre Saint-Pierre avait défini, dans son plan d'intervention, une procédure détaillée en cas de

déversement maritime. En fait, seulement 50 p. 100 des dix-neuf municipalités sondées disposaient d'un plan d'urgence.



Photo : Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

Néanmoins, au moment du sondage, plusieurs municipalités ont dit travailler avec le ministère de la Sécurité civile du Québec afin de mettre à jour les plans d'urgence existants ou encore de se doter de tels outils. « Le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe entend suivre les travaux des municipalités pour se préparer en cas de déversement », conclut M. Otis, précisant que les interventions du Comité porteront également, au cours des prochains mois, sur l'analyse des capacités d'intervention dans les ports de la région.

Pour information :

Marc Otis, coordonnateur
Comité ZIP Côte-Nord du Golfe
Téléphone : (418) 962-5661
Télécopieur : (418) 962-7713
Courriel : zipcn@bbsi.net
Site Internet :
<http://www.zipcote-nord.qc.ca>

Nouvelles en BREF

Les partenaires gouvernementaux de Saint-Laurent Vision 2000 remettront officiellement le bilan régional environnemental du secteur Portneuf-Saint-Nicolas au Comité ZIP Québec et Chaudière-Appalaches. Ce bilan

sera remis lors d'une conférence de presse et en présence des partenaires du secteur concerné le 26 octobre à 10 h.

Pour de plus amples renseignements : (418) 649-6510.

Le bulletin **Science et environnement** d'Environnement Canada, numéro 14 de septembre/octobre 1999, présente un article intitulé « **À la défense des berges du Saint-Laurent** ».

Territoire d'eau Une exposition qui informe, qui questionne

Un fleuve majestueux, un demi-million de lacs et plus de 4 500 rivières... Le Québec possède d'importantes ressources en eau. Il n'en fallait pas plus pour que le Musée du Séminaire de Sherbrooke, la Biosphère d'Environnement Canada, le Musée du Fjord à Ville de La Baie et le Musée de la civilisation, se penchent sur la question et s'associent pour coproduire l'exposition Territoire d'eau, présentée au Musée de la civilisation jusqu'en avril 2000.

LE FLEUVE

BULLETIN D'INFORMATION SAINT-LAURENT VISION 2000

Le Fleuve est publié par l'ensemble des partenaires de Saint-Laurent Vision 2000.

Direction et coordination :

Clément Dugas et *Raymonde Goupil*,
coprésidents communications

Suzanne Bourget, communications
institutionnelles

Rédaction :

Gaétane Tardif, consultante
en environnement

Révision :

Josée Brisson

Réalisation :

Françoise Lapointe, éditrice,
SLV 2000

Le bulletin *Le Fleuve* est publié sur le site Internet de SLV 2000 et peut différer de cette version en raison de l'espace restreint. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :
www.slv2000.qc.ec.gc.ca

La reproduction des textes est autorisée à condition que la source soit mentionnée.



ISSN 0847-5334

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Canada,
Bibliothèque nationale du Québec
Volume 10, numéro 5.

Le Fleuve is also available in English.